

Les garanties contenues dans le présent addendum s'ajoutent à celles contenues dans la déclaration de garantie de Power Technique Canada (la « déclaration de garantie »). Tous les termes en majuscules utilisés dans le présent document ont, sauf modification, la signification qui leur est donnée dans la déclaration de garantie. À l'exception des dispositions du présent addendum, la déclaration de garantie n'est pas affectée et reste en vigueur conformément à ses conditions.

EXTENSION DE GARANTIE (EW)	
Compresseurs portables	Commence après l'expiration de la période de garantie standard. Pour le système d'air du compresseur*, la période de garantie est de 96 mois supplémentaires à compter de la fin de la période de garantie prolongée de 24 mois (120 mois à compter de la date de mise en service originale/révisée).
Conditions requises pour l'extension de garantie :	
<ul style="list-style-type: none"> - Les informations relatives à l'utilisateur final doivent être saisies dans Machines Online. Dans le cas où l'unité est vendue par l'intermédiaire d'un revendeur agréé, ce dernier doit remplir les nom, adresse et contact, dans la section prévue à cet effet dans Machines Online. - L'entretien doit être effectué selon les intervalles publiés en utilisant des pièces et des lubrifiants d'origine Atlas Copco/Chicago Pneumatic/American Pneumatic Tool. <ul style="list-style-type: none"> o Dispositif de prélèvement d'huile référence 1280581955 disponible à l'achat - L'unité doit être disponible pour une inspection sur place par un représentant de Power Technique North America, si nécessaire. - L'unité doit être disponible pour le transport vers un centre de service de Power Technique North America, si nécessaire. - Les composants défectueux doivent être conservés et disponibles pour un retour et une inspection si nécessaire. 	
* Exclusions des composants du système d'extrémité d'air : Composants électriques (c.-à-d. capteurs, câblage), articles périssables (c.-à-d. caoutchouc, plastique), articles d'usure et de régulation de l'air (c.-à-d. clapets anti-retour, raccords, etc.)	
Remarque : Les utilisateurs finaux sont autorisés à effectuer l'entretien préventif requis en utilisant des pièces d'origine et des lubrifiants achetés chez un revendeur agréé. L'entretien enregistré dans Machines Online doit être effectué par le concessionnaire agréé où les produits ont été achetés ou par un autre concessionnaire agréé après avoir fourni la preuve d'achat des pièces d'origine et des fluides utilisés.	
Remarque : Les composants et les pièces qui ne sont pas fabriqués par le vendeur, mais qui sont vendus par ce dernier, ne sont pas couverts par la présente garantie et bénéficieront de la garantie (le cas échéant) fournie par le fabricant de l'équipement d'origine dans la mesure où elle peut être transmise à l'acheteur.	

Exclusions de composants: Composants électriques (batteries, capteurs, interrupteurs, câblage), articles périssables (caoutchouc, plastique), articles d'usure et de régulation de l'air (clapets anti-retour, raccords).

NOTES ET CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES:

- Les machines doivent être enregistrées dans Machines Online pour que la garantie soit valable.
- Les demandes de garantie doivent être déposées dans Warranty Online.
- Les utilisateurs finaux sont autorisés à effectuer la maintenance préventive requise en utilisant des pièces et des lubrifiants d'origine achetés auprès d'un revendeur agréé. L'entretien doit être enregistré dans Machines Online après avoir fourni une preuve d'achat des pièces d'origine et des fluides utilisés.
- Les composants et les pièces qui ne sont pas fabriqués par le vendeur, mais vendus par ce dernier, ne sont pas couverts par la présente garantie et bénéficieront de la garantie (le cas échéant) fournie par le fabricant de l'équipement d'origine dans la mesure où elle peut être transmise à l'acheteur.
- Les fabricants de moteurs exigent que le moteur soit enregistré dans leur système en ligne ou en contactant leur concessionnaire/distributeur local. Il incombe à l'acheteur du produit d'enregistrer le moteur du produit auprès du fabricant du moteur et de le faire en temps voulu conformément aux exigences du fabricant du moteur. Pour obtenir de l'aide afin de trouver les détails de la garantie applicable de l'équipementier du moteur et les liens vers les pages d'enregistrement, veuillez visiter ShowPad ou contacter le support technique du vendeur par courriel à acce.customerservice@us.atlascopco.com.
- Les demandes de garantie pour les machines et les moteurs remis à neuf doivent être approuvées au préalable par MidSouth Power Systems. Pour les informations/la durée/la couverture/la politique/la procédure de garantie actuelles, veuillez vous référer à MidSouth Power Systems.
 - [Lien vers le site Web de MidSouth PowerSystems](#)
- Les bulletins de service sont publiés par le biais de Toolbox. Pour recevoir ces avis, suivez les instructions de configuration des abonnements dans l'application Toolbox ou contactez le service de garantie Atlas Copco pour obtenir de l'aide.

Responsabilité de l'entretien: En tant que propriétaire du moteur de la machine, vous êtes responsable de l'exécution, à vos frais, de l'entretien approprié du moteur (en plus de toutes les autres pièces de la machine et des Accessoires) conformément aux instructions applicables publiées par le fabricant de la machine, y compris dans le manuel de sécurité et d'utilisation de la machine. Power Technique Canada vous recommande de conserver tous les reçus et dossiers d'entretien couvrant l'exécution de l'entretien. Un entretien approprié comprend, sans s'y limiter, le remplacement et l'entretien de routine des bougies d'allumage, des filtres, des autres pièces d'usure consommables et de toute autre pièce ou élément lié au contrôle des émissions ou susceptible d'affecter les émissions.

LES GARANTIES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT EXCLUSIVES ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, ORALES, IMPLICITES OU AUTRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, SONT EXPRESSÉMENT REJETÉES PAR LE PRÉSENT DOCUMENT. LA CORRECTION DES NON-CONFORMITÉS DANS LE CADRE DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE ÉNONCÉE CI-DESSUS CONSTITUE LE RECOURS EXCLUSIF EN CE QUI CONCERNE LA QUALITÉ OU TOUT DÉFAUT DES PRODUITS OU SERVICES LIVRÉS OU EXÉCUTÉS EN VERTU DES PRÉSENTES. NONOBTANT TOUTE AUTRE DISPOSITION, LA RESPONSABILITÉ TOTALE, DANS L'ENSEMBLE, DU VENDEUR, DE SES AFFILIÉS ET SOUS-TRAITANTS, ET DE LEURS EMPLOYÉS ET AGENTS RESPECTIFS SERA LIMITÉE AU PRIX PAYÉ PAR L'ACHÉTEUR AU VENDEUR POUR LE PRODUIT/SERVICE SPÉCIFIQUE DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION. EN AUCUN CAS, LE VENDEUR, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES SOUS-TRAITANTS, LEURS EMPLOYÉS OU AGENTS RESPECTIFS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, ACCIDENTEL, INDIRECT, SPÉCIAL OU PUNITIF (QU'IL S'AGISSE D'UNE PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS, D'UN ARRÊT DE TRAVAIL, DE COÛTS D'IMMOBILISATION, D'UNE PERTE D'ACTIVITÉ OU AUTRE), MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU SI CES DOMMAGES SONT PRÉVISIBLES.